



## Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2023-2024

([https://www.heia-fr.ch/media/4qpfr0fj/directive\\_organisation\\_modules\\_heia\\_2023\\_f.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/4qpfr0fj/directive_organisation_modules_heia_2023_f.pdf)).

**Domaine :** Ingénierie & Architecture

**Filière :** Architecture

**Orientation :** -

1. Intitulé de module	Options 5&6	2023-24
<b>Code :</b> B3M-OPTI-A	<b>Type de formation :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...	
<b>Niveau :</b> <input type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input checked="" type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : ...	<b>Caractéristique :</b> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
<b>Type :</b> <input type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input checked="" type="checkbox"/> Autres : choix dans l'offre des options	<b>Organisation temporelle :</b> <input type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres : ...	

## 2. Organisation

**Crédits ECTS**

4

**Langue principale d'enseignement :**

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Allemand | <input checked="" type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : ..         |   |

## 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : L'étudiant-e de deuxième année, au bénéfice d'un PFP, a accès à des modules complets de troisième année sous réserve de l'approbation du ou de la responsable de filière. Il-elle doit soumettre à sa/son responsable de filière un plan de formation personnalisé, au sens de l'Art. 5, al. 1 de la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR 2023/24. La priorité doit être mise sur la répétition de l'année échouée. Il n'est pas possible de suivre des cours de deuxième et troisième année qui ont lieu en même temps à l'horaire.

## 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

([https://www.heia-fr.ch/media/idiacion/20230830\\_eia-fr\\_brochure\\_23-24\\_web.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/idiacion/20230830_eia-fr_brochure_23-24_web.pdf)).



## 5. Contenu et formes d'enseignement

L'étudiant-e choisit des cours dans la liste ci-dessous jusqu'à concurrence d'un poids de 4 (les crédits supplémentaires ne seront pas comptabilisés dans les 60 crédits à obtenir pour la 3<sup>ème</sup> année) :

Atelier interdisciplinaire : Construire, rénover, transformer, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Dangers naturels et gestion des risques, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Lecture du territoire et du paysage, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Matériaux-matérialité, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Aménager l'espace public, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Image & Construction, semestre d'automne	Poids 2/4
Bien défendre ses idées oralement, semestre d'automne	Poids 2/4
Un territoire pour le XXI <sup>e</sup> siècle, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier de la semaine thématique, à choix, semestre d'automne	Poids 1/4
Académie d'été, à choix, semestre d'automne	Poids 1 à 3/4, selon durée AE
Architecture et immobilier, semestre de printemps	Poids 2/4
Art et territoire, semestre de printemps	Poids 2/4
Descriptif de prestation et métrage, semestre de printemps	Poids 2/4
Design graphique, semestre de printemps	Poids 2/4
Intégration énergétique, semestre de printemps	Poids 2/4
Art et Architecture, semestre de printemps	Poids 2/4
Asian Grand Tour, semestre de printemps	Poids 2/4

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point ou d'une validation. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

## 7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) : ...

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) : ...

## 8. Remarques

- Les cours du module « Options 3&4 » sont les mêmes que ceux du module « Options 5&6 ». Ces cours sont donnés conjointement aux étudiant-e-s de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Certains cours sont également donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture et de génie civil.
- Les ateliers interdisciplinaires sont donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture, de génie civil et de l'école technique de la construction (ETC). Au minimum un atelier interdisciplinaire doit être suivi durant la formation.
- Les cours proposés en l'académie d'été font partie du module « Options 5 & 6 » et ont lieu l'été précédent le début de l'année académique.
- La semaine thématique est obligatoire.
- Pour les étudiants suivant un plan d'études personnalisé (PFP), l'inscription aux cours à options entraîne automatiquement l'inscription desdits cours au PFP.



## 9. Bibliographie

## 10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

**Noms responsables de module : Marco Svimmersky / Stéphane Commend**

**Descriptif validé le 20.07.2023 par la  
direction de la filière architecture**